



HÔTEL DE VILLE
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Téléphone : 04.92.23.10.03
courriel : info@ville-argentiere.fr

Procès-Verbal du conseil municipal

Séance du jeudi 20 mars 2025

1

Nombre de membres en exercice : 16

Étaient présents (12) : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Christine LAZARINI, Alice PRUD'HOMME, Maxime RANCON (*arrivé à 19 H 52*), Éric RIPPERT, Rémi ROUX.

Pouvoirs (3) : Florent LONGIS à Dominique BARNÉOUD, Carole ROBERT à Sandrine REYMOND, François ROTH à Alain SANCHEZ.

Était absents excusés (4) : Marie-Noëlle DISDIER, Florent LONGIS, Carole ROBERT, François ROTH.

Le quorum étant atteint (*au moins la moitié des membres en exercice est présente*), Monsieur le Maire ouvre donc la séance à 18 H 36.

I. Désignation du secrétaire de séance

Fabienne BIANCHI est désignée secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 février 2025

⇒ **Approuvé à l'unanimité des membres présents (Maxime RANCON n'étant pas encore arrivé).**

En préambule, le Maire informe l'assemblée du retrait de la délibération relative à la cession de la parcelle communale D 2805 car elle a déjà été portée au vote en janvier 2025.

III. Compte-rendu des réunions

2

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 20 février et le 20 mars 2025.

20 février 2025 : Inauguration des nouveaux locaux du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E.) des Hautes-Alpes, à Embrun. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les nouveaux locaux, à Embrun, sont beaucoup plus fonctionnels car chaque agent dispose d'un espace où il peut accueillir les personnes venant chercher conseil. L'inauguration s'est faite en présence du Sous-Préfet de Gap et du Président du Département.

24 février 2025 : Commissions TRAVAUX et URBANISME. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

L'ordre du jour portait sur l'aménagement du centre-ville zone A (abords de la mairie), avant-projet définitif (APD). Il a été passé en revue point par point avec l'architecte présent, M. Gilles COROMP : réseau eaux pluviales, parkings, sens de circulation, bâtiment envisagé, et zone 30. Le dossier suit son cours et l'étude sera présentée aux élus par M. COROMP dès qu'elle sera terminée.

25 février 2025 : Conseil d'Administration du Collège Les Giraudes. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il s'agissait essentiellement du vote des délibérations administratives et fonctionnelles du collège. Il est à noter qu'une classe de 4^{ème} sera fermée à la rentrée 2025/2026 (il restera donc deux classes pour ce niveau).

28 février 2025 : Inaugurations et visites de sites à l'occasion du déplacement de Monsieur Renaud MUSELIER, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le Département des Hautes-Alpes. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Ont été inaugurés : les quais devant la gare de Briançon, et le nouveau bâtiment dans le secteur du lac du Pontillas (La Salle-les-Alpes). Ce déplacement était axé sur les JO 2030.

3 mars 2025 : Lancement du Parlement régional des jeux d'hiver 2030 – Passion Montagne 2050. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

En cette occasion a été actée la création d'une société appelée à gérer l'ensemble du bâtiminaire sur toutes les Alpes dans le cadre de ces JO 2030. Toutes les structures des Alpes du Sud sont déjà construites, sauf le Fort des Têtes qui sera réhabilité pour accueillir le village olympique. M. MUSELIER a annoncé que le trajet Marseille/Briançon serait fait en 3h, notamment grâce au projet de doublement de la voie ferrée entre Aix-en-Provence et Veynes ou Gap.

3 mars 2025 : Deuxième conseil d'école de l'école maternelle de l'Église. Rapporteur : Christine LAZARINI.

Le principal point de l'ordre du jour était consacré aux effectifs car 27 élèves (à ce jour) sont attendus pour la prochaine rentrée. La Directrice souhaite que les inscriptions se fassent au plus tôt afin de pouvoir avoir le nombre exact le plus rapidement possible. Elle estime que le déplacement d'élèves à la maternelle du Plan d'Ergue n'est pas satisfaisant et demande une ATSEM supplémentaire. Elle souhaite l'organisation d'une réunion spécifique pour traiter ce sujet.

Puis la réunion s'est déroulée comme d'habitude en traitant les points suivants : budget, sorties et projets, exercices de sécurité et sécurisation de l'école (demandée par l'Inspection et ayant fait l'objet d'un diagnostic avec les services techniques et la Police municipale), et petits travaux à réaliser (notamment refaire la peinture des passages piétons entre les HLM et l'école).

4 mars 2025 : Commission ANIMATIONS. Rapporteur : Carine QUILICI.

En ce qui concerne les animations de Pâques, elles auront lieu pour la première fois à la maison de retraite dans le cadre des animations intergénérationnelles, le lundi et non pas le dimanche (atelier créatif de 10h à 11h, spectacle proposé en partenariat avec l'Office de Tourisme, et chasse aux œufs dans le parc de la Villa Montbrison).

Pour la fête de la musique, il est prévu : une déambulation de la batucada de l'école de musique intercommunale, un concert de Brin de Phonie à l'église Sainte-Thérèse, une scène ouverte au marché couvert, le traditionnel concert de l'Écho des Glaciers, et une prestation en soirée par un groupe de rock.

Quant au 14 juillet, il est proposé un « bal de village » avec « le bal des Bestioles » de Guillestre (en 1^{ère} partie initiation aux danses traditionnelles, puis bal en 2^{ème} partie), qui sera suivi d'un concert de l'Écho des Glaciers et des traditionnelles descentes de la Durance aux flambeaux et feu d'artifice. Un bal des pompiers est prévu la veille, le 13 juillet.

6 mars 2025 : Présentation du projet d'ouverture d'un CAP AEPE (Accompagnant Educatif Petite Enfance) en apprentissage à la rentrée 2025 Briançon – Greta-CFA Alpes Provence. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Une quinzaine de jeunes était présente, ainsi que des représentants de la CCPE et de la CCB. Ce CAP (anciennement nommé « Petite Enfance ») correspond à un véritable besoin sur le territoire et se heurte malheureusement au manque de places disponibles pour effectuer un apprentissage, dans les crèches notamment, souvent par manque de place pour accueillir convenablement un(e) apprenant(e).

6 mars 2025 : Comité des partenaires de la mobilité du Pays des Écrins. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Des élus, des chefs d'entreprise et des associations constituent ce comité des partenaires (suite à la loi d'orientation des mobilités dite LOM). La refonte des lignes 1 et 2 des transports sur le Pays des Écrins a été présentée, avec augmentation du nombre de dessertes, ainsi que les nouvelles lignes « Estibus » qui devraient desservir le Pré de Mme Carles, le lac de La Roche de Rame, Dormillouse et le pont de Béassac.

7 mars 2025 : Evènement « L'engagement des femmes dans la vie publique » à Gap. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Organisé par l'association des Maires de France des Hautes-Alpes, cet évènement a débuté par la présentation d'une rétrospective de 1945 (année d'obtention du droit de vote des femmes) à nos jours. Puis des élues ont témoigné sur leur parcours, leur engagement et leur volonté de faire aboutir l'égalité entre femmes et hommes. Un groupe de réflexion

a été créé sous l'impulsion de Mme Christine MAXIMIN, Maire de Baratier, afin de faciliter l'engagement politique des femmes dans le Département des Hautes-Alpes, et qui rendra ses conclusions à l'automne. Mesdames les Députées étaient présentes pour ce temps d'échange que Madame Chantal EYMÉOUD a conclu par la phrase : « Les femmes doivent oser ».

10 mars 2025 : Conseil d'école de l'école élémentaire de La Bessée. Rapporteur : Christine LAZARINI.

L'ordre du jour s'est ouvert sur un point Budget. La participation financière pour l'activité ski de piste est modifiée pour la prochaine rentrée (les familles pouvant se procurer un forfait au prix de 13 € en achetant le forfait saison avec la participation de la CCPE (70€) et celle de la commune (50€), la commune ne participera plus que pour les élèves de la classe ULIS). La problématique des transports des élèves a été abordée mais c'est encore trop tôt et trop flou pour proposer des solutions efficaces. Les travaux réalisés ont ensuite été listés, ainsi que ceux restant à faire au niveau de l'isolation énergétique des bâtiments. La végétalisation de la cour devrait débuter à l'automne. A ensuite été abordé le sujet du filtrage des accès Internet, pour lequel l'équipe enseignante demande à la commune l'achat d'un serveur NAS qui servirait également à stocker les données des enseignants et créer un espace partagé. Puis les activités et sorties réalisées et à venir ont été présentées à l'assemblée. Le voyage scolaire se déroulera à Turin en juin. Enfin, la fermeture d'une classe a été annoncée pour la prochaine rentrée.

Alain SANCHEZ précise qu'au niveau des transports, des discussions sont en cours entre les communes et la CCPE pour une éventuelle prise en charge financière partielle et dégressive par la communauté de communes les premières années.

11 mars 2025 : Présentation du nouveau Schéma départemental de développement de la lecture publique. Rapporteur : Dominique BARNÉOUD.

Monsieur Blaise MIJOLE, directeur de la BDP, Madame Bernadette SAUDEMONT, Vice-Présidente du Département en charge de la culture et de la vie associative, ainsi que des agents de la BDP, étaient présents. La commune a été remerciée pour son accueil convivial ainsi que toutes les bibliothèques présentes, notamment celles du nord du département ayant fait le déplacement. Les grands axes du nouveau schéma sont : proposer une offre culturelle de qualité au plus près des habitants, satisfaire plus rapidement les demandes, élargir l'utilisation de Culturicime, accompagner la modernisation des bibliothèques pour en faire des lieux ouverts et attractifs, encourager l'animation des territoires grâce aux bibliothèques et à leurs partenariats, inciter les bibliothèques à se positionner comme lieu ressource en matière numérique.

12 mars 2025 : Webinaire proposé par la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur – Présentation de l'appel à projets FEADER 2025 : aide aux équipements pastoraux collectifs et aide aux cabanes pastorales des communes en difficulté. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

L'appel à projets pour 2025 étant clos le 31 mars, ce n'est pas possible de candidater cette année. Il sera renouvelé l'année prochaine et il faudra proposer un projet devant satisfaire aux nombreux critères de l'Europe (le dossier doit obtenir un certain nombre de points afin d'être éligible). Les dossiers sont dorénavant déposés sur une plateforme (Euro-pac) qui a été présentée à l'assemblée.

12 mars 2025 : Webinaire proposé par l'Association des Maires de France – Loi de Finances 2025. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Les économistes de l'AMF ont commenté la Loi de Finances 2025 et les différents dispositifs mis en place ou supprimés cette année.

14 mars 2025 : Réunion Régionale des Plus Beaux Détours de France à Crest. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

Malgré une météo peu clémente, la visite de Crest a permis de découvrir un nouvel aménagement pour un accès PMR à la voie verte, le long de la Drôme, ainsi que la très belle médiathèque prenant place à côté de la gare, en face du lycée. L'après-midi a été dédié à la traditionnelle réunion. Le nouveau guide est sorti et sera distribué en avril 2025. Un point sur la fréquentation touristique de la zone Midi Sud-Est a été présenté et la fréquentation a augmenté de 5 % en 2024. La part des camping-caristes est importante. Le Congrès national aura lieu en mai à Avalon.

14 mars 2025 : Conseil d'Administration de SOLIHA Alpes du Sud. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Pour rappel, SOLIHA est une association solidaire d'aide au logement, qui propose de l'accompagnement pour des dossiers de rénovation, en partenariat avec le CAUE et la Maison de l'Habitat à Gap. La commune a été sollicitée directement car le SOLIHA recherche un bureau sur le Nord du département pour un thermicien.

14 mars 2025 : Conseil d'école de l'école maternelle du Plan d'Ergue. Rapporteur : Carine QUILICI.

Il a été proposé que le compte-rendu du conseil d'école soit fait à tour de rôle par les enseignants, les parents d'élèves, et les représentants de la mairie. Les parents d'élèves ont donc pris leur tour pour cette réunion et le compte-rendu est en cours d'élaboration. Il est à noter que contrairement à l'école maternelle de l'Église, les effectifs pour la garderie sont conséquents : une quinzaine d'enfants le matin et le soir ainsi que pour le repas de midi. Les sorties et activités réalisées et à venir ont été présentées. Il a beaucoup été question de budget lors de cette réunion (coût supplémentaire de location des casques lors de la sortie luge, problématique des transports).

Sandra BONNET relate la sortie « carnaval » qui a eu lieu le matin même et regroupait les enfants des deux écoles maternelles et des classes de CP et CP/CE1 de l'école de La Bessée. La déambulation, après un arrêt au kiosque pour quelques chants, est arrivée dans le salon de la maison de retraite pour y chanter à nouveau pour les résidents. Les déguisements réalisés dans les écoles sur le thème de l'eau étaient très réussis.

15 mars 2025 : Assemblée générale de l'ASA de l'Ubac. Rapporteur : Sandrine REYMOND.

L'assemblée était réduite. Le Président a remercié la mairie pour sa présence et son soutien financier. Un bilan de la saison a été présenté. Un certain nombre d'ASA a été absorbé par IT05 suite au transfert de la Fédération à cet organisme et le rôle est désormais établi par la DGFIP et non plus par l'ASA. La grille tarifaire a été harmonisée avec celle de l'ASA de l'Échaillon. Les canaux ont été endommagés par les intempéries en 2024 et des dépenses d'investissement ont été engagées (curage du canal porteur par Environnement et Solidarité). La fête des canaux aura lieu le 18 mai dans le parc du château.

15 mars 2025 : Assemblée Générale de L'Écho des Glaciers. Rapporteur : Alain SANCHEZ.

Cette association, toujours aussi dynamique, regroupe quelques 39 musiciens qui jouent dans toutes les communes du territoire. Or il est constaté que ces autres communes subventionnent très faiblement l'association. Le Maire a suggéré au Président de déposer également une demande de subvention auprès de la communauté de communes au titre culturel des actions de l'association, afin de ne pas connaître de problèmes lors de l'élaboration de son budget.

**19 mars 2025 : 63^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la Guerre d'Algérie.
Rapporteur : Alain SANCHEZ.**

Le public était nombreux et une fois encore ravi de la participation du Conseil Municipal Jeunes et des élèves de la classe Mémoire et Avenir. Les anciens apprécient la mutualisation des cérémonies à L'Argentière qui leur évite d'avoir des journées très chargées et permet de rassembler un public nombreux et varié.

IV. Délibérations approuvées

1. Approbation du rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe et en application du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a finalisé le rapport concernant le transfert du stade de football de la commune à la CCPE. Ce rapport, qui présente l'évaluation des charges transférées, tant sur le plan des éléments financiers que des éléments matériels, a été adopté lors de la dernière réunion de la CLECT du 12 décembre 2024. Ce rapport doit être approuvé au plus tard dans un délai de 3 mois à compter de sa notification aux mairies (23 janvier 2025), par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. A défaut de délibération, l'avis de la commune est réputé favorable. Le rapport de la CLECT correspond en tous points au pré-rapport qui avait été présenté par la CCPE et sur lequel la décision a été prise de transférer l'équipement sportif. Une baisse de 37 510 € sera donc constatée dès cette année sur l'allocation de compensation versée à la commune.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

2. Modalités de mise en œuvre du temps partiel dans la collectivité.

Suite à la parution du décret n° 2024-1263 du 30 décembre 2024 relatif aux conditions requises pour l'accès au temps partiel de certains agents de la fonction publique, il appartient à la mairie d'actualiser la délibération cadre qui avait été prise par le conseil municipal le 11 septembre 2014.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2025, les agents contractuels n'ont plus d'obligation de justifier d'une ancienneté supérieure à un an avant de pouvoir solliciter auprès du Maire la possibilité d'exercer son activité à temps partiel.

Le comité social territorial ayant émis un avis favorable lors de sa séance en mars, il est proposé d'adopter la présente délibération.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

3. Détermination des ratios dans le cadre de l'avancement de grade.

L'avancement de grade est le passage d'un grade à un grade supérieur à l'intérieur d'un même cadre d'emplois. Celui-ci est proposé par le Maire en fonction de la manière de servir de l'agent et de ses compétences acquises.

Afin de cadrer les modalités de mise en œuvre de l'avancement de grade, il est nécessaire pour la collectivité de déterminer, sous la forme d'un pourcentage, le ratio entre les promus et promouvables sur une même année.

Le comité social territorial ayant émis un avis favorable lors de sa séance en mars, il est proposé d'adopter la présente délibération en reconduisant ce qui est pratiqué à la mairie, à savoir un ratio de 50%.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

4. Création des postes suite à avancement de grade.

Suite à la délibération précédente, l'avancement de grade concerne cette année 2 postes au service technique et scolaire pour lesquels il convient de supprimer le grade détenu actuellement et de créer le nouveau grade de technicien principal de 1^{ère} classe territorial et le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

5. Signature de conventions de pâturage.

M. Hervé BERNAUDON a fait valoir ses droits à la retraite. Son fils Antoine a repris son activité depuis le 1er janvier 2025.

Il convient donc de signer 3 nouvelles conventions de pâturage, dont les éléments principaux sont :

- *Convention « intersaison » pour du parcours* (Ubac, Sainte-Anne, Bernards, Cros, Peyre Tailla, Nays, etc).
Durée : 5 ans
Ovins
Tarif : établi en fonction de la grille de notation et de la délibération n°2024-05-03 fixant les tarifs de location des pâturages.
- *Convention « intersaison » pour de l'alpage* (Le Bori).
Durée : 5 ans
Ovins
Tarif : établi en fonction de la grille de notation et de la délibération n°2024-05-03 fixant les tarifs de location des pâturages.
- *Convention pluriannuelle d'exploitation agricole.*
Tarif : établi en fonction de la grille de notation et de la délibération n°2024-05-03 fixant les tarifs de location des pâturages.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

6. Mise à disposition de foncier communal (quartier des Meyries) à la Communauté de Communes du Pays des Écrins pour la réalisation d'une aire de covoiturage.

La mairie a été sollicitée par la CCPE dans le cadre du projet d'aménagement de l'aire de covoiturage mobilité multi-services pour une mise à disposition des parcelles communales suivantes : F 3570, F 3572, F3388, F 3390, F3391, F 3394.

En effet, à la suite de la phase de diagnostic et d'esquisses des études de maîtrise d'œuvre, les subventions Etat et Région ont été accordées au projet. La CCPE peut donc poursuivre les études de conception et mener à bien cet aménagement.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'octroyer cette mise à disposition à titre gracieux.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

7. État d'assiette des coupes 2026.

L'ONF a fait parvenir le 25 février 2025 à la mairie un courrier portant proposition d'inscription de coupe de bois pour l'exercice 2026. Une réponse est attendue d'ici début avril. Il s'agit des parcelles suivantes :

- Parcelle n° 21p située au grand bois pour 490 m³ de mélèze destinées à être vendus en bois façonnés.
- Parcelles n° 52, 53 et 54 situées au bois noir pour 76 m³ de pins destinés à l'affouage en délivrance sur pieds ; le délai d'exploitation de l'affouage étant fixé jusqu'au 31 décembre 2028, soit un délai de 2 ans.

Il est également proposé de désigner les garants habituels Messieurs Maurice BONHOMME, GILBERT BARNEOUD, Hervé BERNAUDON et Robert REYMOND.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

8. Signature d'un bail commercial.

Depuis 2020, la commune conclut un bail précaire et révocable à Monsieur BROCHARD Benjamin, moniteur de sport, qui occupe les parcelles communales F 1526 et F 1527 pour y stocker dans le chalet prévu à cet effet du matériel de canyoning. Ce dernier a fait part au Maire de son souhait d'obtenir un bail commercial, au même titre que le syndicat professionnel « Les Vagues à bonds » actuellement géré par monsieur VIRIQUE Loïc.

Le Maire propose d'en délibérer.

⇒ **Rejetée à 11 voix contre** (Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, Sandrine REYMOND, Fabienne BIANCHI, Sandra BONNET, Christine LAZARINI, Florent LONGIS par procuration à Dominique BARNÉOUD, Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole ROBERT par procuration à Sandrine REYMOND) **et 4 abstentions** (Alain SANCHEZ, François ROTH par procuration à Alain SANCHEZ, Rémi ROUX et Alice PRUD'HOMME)

9. Convention de partenariat entre la Fédération Française de Canoë-Kayak et sports de pagaies (FFCK), le Comité Régional de Canoë-Kayak (CRCK), la Communauté de Communes du Pays des Écrins (CCPE), et la commune.

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du projet de convention entre la Fédération Française de Canoë kayak et Sports de Pagaie, le Comité Provence Alpes Côte d'Azur de Canoë-kayak (CRCK PACA), la commune de L'Argentière-La Bessé et la Communauté de communes du Pays des Écrins, permettant de définir les engagements de chacune des parties quant à l'utilisation du stade d'eau vive et les modalités d'organisation de la formation et des événements qui y sont organisés. Un comité de pilotage sera créé et se réunira une fois par an, et aura pour missions d'analyser les actions réalisées N-1, de définir les projets d'actions N+1, d'établir des éventuels avenants à la présente convention.

⇒ **Approuvé à l'unanimité**

V. Délibération retirée

- Cession de la parcelle communale D 2805.

Avant de donner la parole aux personnes du public, Alain SANCHEZ indique à l'assemblée que la mairie a reçu une lettre de demande de disponibilité de Madame Sabine ASTIER, ATSEM à l'école de l'Église, pour une durée d'un an à compter du 7 juillet 2025, et qu'une offre d'emploi pour son remplacement sera prochainement publiée.

Questions / interventions du public :

- Une déléguée des parents d'élèves de l'école de l'Église revient sur le problème des effectifs prévus à la prochaine rentrée dans cet établissement. Elle demande qu'une réunion soit organisée par la mairie, qui rassemblerait les élus, les enseignantes / directrices des deux écoles maternelles, les ATSEM et les parents d'élèves, pour réfléchir ensemble aux solutions à trouver pour les prochaines années.

Alain SANCHEZ souhaite revenir sur la problématique des locaux disponibles à l'école de l'Église qui, auparavant, accueillait deux classes et du fait de la méthode actuelle de l'enseignante (pédagogie des espaces avec ateliers disséminés dans tout le bâtiment), qui mobilise tout l'espace disponible, n'en accueille qu'une seule actuellement. Pour cette raison, il n'est pas envisageable actuellement d'accueillir plus de 24 enfants à l'école de l'Église. Il précise également que l'ATSEM n'est pas et ne doit pas être considéré comme l'équivalent d'un « poste enseignant » complémentaire. Alain SANCHEZ affirme également que c'est une volonté de la commune de conserver les 3 écoles, et qu'il n'est pas question de délocaliser une classe entière d'une école à l'autre. Une réunion sera en conséquence programmée prochainement.

- Madame Cécile MARSEILLE, argentiéroise, présente les deux personnes qui l'accompagnent et leur laisse la parole : Maïlys MARSEILLE (habitant Réotier et originaire de L'Argentière) et François CHEVALLIER sont étudiants en dernière année à l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture) de Paris Belleville. Ils ont choisi le site Péchiney pour réaliser leur projet de fin d'étude qui vise à « proposer une réponse urbaine et architecturale au devenir de cette friche industrielle, où l'on viendrait réutiliser l'existant pour réinventer les façons de vivre dans une ville montagnarde au passé industriel ». Les services de la mairie, précédemment contactés, les ont orientés vers la CCPE en ce qui concerne le projet de la Haute École du Bois et de la Forêt. Ils ont reçu des éléments et en attendent d'autres pour avancer sur ce dossier (qui doit être fait en 4 mois). Alain SANCHEZ les invite également à faire des recherches aux Archives Départementales pour voir l'évolution du site de l'usine.

A l'issue de la discussion, la séance est levée à 20 H 33.

<p>La Secrétaire de séance Madame Fabienne BIANCHI</p> 	<p>Le Maire Monsieur Alain SANCHEZ</p>  
<p>PV signé le 9 avril 2025</p>	<p>PV publié le 9 avril 2025</p>